

Date de dépôt: 2 mai 2000

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Hervé Dessimoz et John Dupraz « L'informatique partie intégrante de la culture générale de l'homme moderne »

Rapporteur : M^{me} Nelly Guichard

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 décembre 1997, la motion 1157 a été renvoyée à la Commission de l'enseignement et de l'éducation, où elle a été traitée lors des séances des 19 et 26 janvier 2000 sous la présidence de M^{me} M.-F. de Tassigny.

M^{me} Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat en charge du DIP et M. Bernard Gmür, directeur auprès de la Direction générale de l'enseignement primaire, ont assisté à la première séance. M. Raymond Morel, directeur du Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication (CPTIC), a suivi les travaux de la commission.

Travaux de la commission

Lors de la séance du 19 janvier, M. H. Dessimoz, député, nous a présenté la proposition de motion et il a expliqué aux membres de la commission les raisons qui ont motivé son dépôt.

Il est parti du principe que dans son métier, l'architecture, on est passé du tout à la main au tout informatique, imposant par là même ce nouvel outil à l'architecte, comme au dessinateur. Cela suppose une approche culturelle différente ainsi qu'une gestion des ressources humaines délicate, tant certaines personnes pourtant professionnellement très compétentes, s'avèrent incapables de gérer cet outil. Celui qui ne peut ou ne veut pas se familiariser avec l'informatique se trouve donc pratiquement bouté hors de la profession.

M. H. Dessimoz cite l'exposé des motifs pour rappeler qu'en 1981 déjà M. Gilles Petitpierre, dans une interpellation au Conseil fédéral intervenait et disait notamment : « ... Le Conseil fédéral estime-t-il que l'introduction de l'informatique à l'école peut se développer sans que des priorités soient définies ? »

« ...des organismes fédéraux, intercantonaux ou cantonaux, collaborent-ils avec les milieux de l'éducation et de la diffusion de la culture pour assurer la cohérence du développement de l'informatique dans la concertation ? »

M. Dessimoz rappelle que beaucoup de temps a passé depuis le dépôt de sa motion en septembre 1997. Il se réfère à un document datant de 1994 et émanant de la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique (CDIP). Et il constate que les postulats mentionnés dans ce document proposent de consacrer une heure sur l'année pour acquérir toutes les notions présentées dans ces postulats. Il trouve cela nettement insuffisant, ce qui a, entre autres, motivé le dépôt de sa motion.

M^{me} Brunshawig-Graf explique la vision du département en la matière : qu'il s'agisse d'informatique ou de technologies de l'information, le département a pour principe d'intégrer l'école primaire, le Cycle d'orientation, le collège et les écoles professionnelles dans la démarche. A l'école primaire, la stratégie développée vise à utiliser l'outil informatique pour enseigner une matière. Et cette démarche nécessite un matériel suffisant et adéquat. Par conséquent, il convient aussi que les députés s'en souviennent au moment du vote du prochain budget, par exemple, car on ne procède pas impunément à des coupes dans ce domaine.

Elle précise aussi qu'au Cycle d'orientation, une heure hebdomadaire est prévue en septième année afin que l'élève apprenne à maîtriser l'outil informatique. A la suite de quoi l'utilisation est développée, notamment pour la documentation, la recherche et la communication. C'est à travers certaines disciplines, les langues en particulier, que les élèves parviennent à utiliser l'ordinateur.

Elle ne pense pas que des élèves puissent sortir du Cycle d'orientation sans avoir vu et manié l'outil informatique.

Audition le 26 janvier 2000 de M^{lle} Caroline Dessimoz, élève de 9^e au CO et de M. Thierry Dumoulin, licencié en sciences économiques, études effectuées à Caracas et aux Etats-Unis.

Tous deux ont pu témoigner de leur expérience en matière d'apprentissage de l'informatique.

M^{lle} C. Dessimoz confirme le fait que tous les élèves de 7^e bénéficient d'une heure d'informatique dans toutes les sections. Le cours porte sur le traitement de texte sur Windows et sur Excel. Les élèves n'ont pas recours à Internet, sauf si leur professeur le souhaite, étant précisé que chaque élève dispose d'une messagerie. En 8^e et 9^e années, les élèves des sections latine, scientifique et moderne n'ont aucun cours d'informatique. Les élèves de sections générale ou pratique peuvent suivre un cours à option.

Elle précise qu'une nouvelle salle informatique a été créée au sein de son établissement. La salle n'étant ouverte qu'après les heures de cours donc en fin d'après-midi, les élèves ne peuvent pas s'y rendre pendant les pauses ou à midi. Elle regrette que l'ensemble des élèves n'ait pas la possibilité de suivre des cours également en 8^e et en 9^e années. Bien qu'Internet soit accessible dans son Cycle d'orientation, il n'est pratiquement jamais utilisé.

Pour répondre aux questions d'un député qui se demande comment les élèves s'y prennent pour utiliser l'outil informatique pour la recherche, la documentation et rendre par exemple des rapports, M^{lle} Dessimoz précise que les élèves ne peuvent en réalité pas vraiment utiliser le matériel informatique à l'école. Ceux qui disposent d'un ordinateur à la maison l'utilisent et les autres rédigent leurs travaux à la main.

M. T. Dumoulin est né à Sion. Ensuite, il a vécu au Venezuela et aux Etats-Unis. Il tient à souligner particulièrement l'importance que revêt l'informatique comme outil d'apprentissage et de travail. Et il craint qu'on n'en ait pas encore pris pleinement conscience à Genève.

Au collègue, il recevait des devoirs et des exercices à faire sur Word. A la faveur des corrections, les professeurs montraient aux élèves la façon d'utiliser ce traitement de texte. Tous les cours étaient intégrés dans Word. Les élèves apprenaient la dactylographie et suivaient également des cours Internet, ainsi que la programmation, en option, ce qui s'est avéré très utile par la suite pour les études à l'université. Pour l'apprentissage de l'anglais, ils pouvaient bénéficier de la correction automatique de Word.

En arrivant à Genève, M. T. Dumoulin a suivi un stage dans deux grands établissements bancaires de la place. Il a pu voir alors la différence par rapport aux autres stagiaires qui avaient suivi leur scolarité dans le canton. Il était par exemple le seul à savoir utiliser Internet et pouvoir effectuer des recherches sur ce réseau, véritable bibliothèque mondiale.

Constatant une parfaite intégration de l'informatique dans le cursus scolaire de M. T. Dumoulin, une députée lui demande à quel âge cette « intégration » a commencé. Au Venezuela, cette immersion commence à l'âge de douze ans, mais aux Etats-Unis, elle intervient dès les plus petits degrés.

Pour répondre à d'autres questions, il précise qu'au Venezuela cette approche est la même pour tous les élèves, quel que soit le type d'école ou de section. Il ne s'agit pas d'un enseignement réservé à une élite ou aux écoles privées.

Les salles informatique restant ouvertes à midi et après les cours, même les jeunes qui ne disposent pas d'ordinateur à la maison peuvent recourir à cet outil. Une personne assure constamment une surveillance et peut également répondre aux questions des élèves.

Il ajoute que l'informatique est aussi importante que toute autre branche. Il s'agit d'une façon de penser, d'une logique que tous les élèves devraient pouvoir acquérir.

Discussion

En ce qui concerne le CO, les députés constatent qu'en 7^e année, il y a un cours d'initiation à l'informatique. Mais, par la suite, jusqu'à ce jour, les élèves sont généralement coupés de la pratique, sauf s'ils disposent d'un ordinateur à la maison.

Comme l'a expliqué M^{me} M. Brunschwig-Graf et comme l'attestent les différents documents distribués aux commissaires, le département souhaite que l'informatique soit intégrée dans les cours des élèves au Cycle d'orientation bien sûr, mais aussi dès l'école primaire.

Les dernières directives datent de l'automne 1999. Leur application et donc les effets en sont encore difficilement vérifiables. En l'état, les députés ont constaté que les directives du département n'avaient pas encore été suivies d'effets de manière systématique.

En revanche, une large majorité des commissaires estime qu'il s'agit d'une nouvelle approche, d'un domaine qui doit être accessible à tous les

élèves. Dans un souci d'égalité des chances, il importe que tous les enseignants et les différentes écoles aient une approche qui permette à chaque élève de se familiariser avec l'outil informatique, voire de le maîtriser au fil des ans.

Pour pallier à une très grande disparité et vu que de nombreux élèves ne disposent pas d'un ordinateur à la maison, il faudrait que les salles réservées à cet effet soient disponibles partout, et pas simplement dans les établissements où des enseignants trouvent la démarche utile, voire indispensable. Il va de soi qu'une personne doit pouvoir répondre aux questions des utilisateurs, car dans ce domaine, les questions surgissent au fur et à mesure de l'utilisation, du moins dans les débuts.

Par contre, il ressort clairement de la discussion que les députés ne soutiennent pas l'idée d'augmenter le nombre d'heures de cours à proprement parler, que ce soit au Cycle d'orientation ou au collège.

Conclusion

Les députés estiment que l'outil informatique fait partie de notre société, par conséquent, que tous les élèves doivent pouvoir y avoir accès. Dans l'esprit des membres de la commission, il ne s'agit pas d'ajouter des heures consacrées à l'informatique, mais de mieux l'intégrer dans le cursus de tous les élèves. Ils décident donc de conserver les deux dernières invites de la proposition de motion 1157. La 1^{re} invite (initialement 2^e inchangée) serait :

- à définir une politique claire en matière d'enseignement de l'informatique à tous les échelons de la scolarité ;

la seconde invite amendée :

- à améliorer l'enseignement et l'utilisation de l'informatique, aussi bien pour préparer nos élèves à exploiter et à produire au mieux avec les moyens informatiques, que les informer des limites et des risques du recours systématique à l'informatique.

Vote

la motion amendée est acceptée par

oui	8	3 AdG, 1 Ve, 2 R, 2 DC
non	1	1 S
abstentions	5	2 S, 1 Ve, 2 L

Par conséquent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir la motion telle qu'amendée par la Commission de l'enseignement et de l'éducation.

Proposition de motion (1157)

“L’informatique partie intégrante de la culture générale de l’homme moderne”

LE GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
considérant:

- le succès grandissant des outils informatiques dans la production, qu'elle soit pour l'industrie ou qu'elle soit pour les services;
- l'omniprésence du réseau Internet comme système de communication à l'échelle mondiale et cela aussi bien dans les entreprises que dans les foyers;
- la part médiocre réservée à l'enseignement de l'informatique selon la grille horaire élève genevois de novembre 1996 (1 heure par semaine et seulement en première année de collège);
- la nécessité de donner à nos gymnasiens une meilleure culture informatique,

invite le Conseil d'Etat

- à définir une politique claire en matière d'enseignement de l'informatique à tous les échelons de la scolarité;
- à améliorer l'enseignement et l'utilisation de l'informatique, aussi bien pour préparer nos élèves à exploiter et à produire au mieux avec les moyens informatiques, que les informer des limites et des risques du recours systématique à l'informatique.